

COMMUNE DE VAULX (Haute-Savoie)



Procès-verbal du Conseil municipal du 06 Février 2026 à 20h00

- Tour de table des présents, absents, excusés et représentés :

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHO, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.

Absente excusée : Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ

Pouvoir : Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY

- Désignation d'une secrétaire de séance : Cécile FANTINI

■ Procès-verbal de la séance du 09 janvier 2026 : en raison de la panne internet et téléphone subie par la Mairie entre le 05 et le 23 janvier, les délibérations adoptées en séance n'ont pas été transmises en Préfecture et le PV n'est pas finalisé → la validation du PV est reportée au conseil de mars.

■ Ajout d'une question : Madame le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour initialement transmis. Il sera question de la mise à disposition de la salle communale pour les réunions politiques → ajout adopté à l'unanimité

- Décision prises par délégation

- Ordre du jour :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la panne internet et téléphone subie par la Mairie avait conduit la municipalité à établir un ordre du jour reprenant les délibérations votées lors de la séance de janvier, car elles n'avaient pas été télétransmises en Préfecture. Cette formalité ayant pu être accomplie depuis l'envoi de la convocation aux élus, il convient de retirer les 3 points inscrits en début d'ordre du jour.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 2026_005

Révision des loyers

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la Trésorerie de Rumilly. Les baux professionnels signés avec les intervenants de la maison médicale, prévoient une indexation du loyer : « Le loyer sera réajusté chaque année à la date

anniversaire de la prise d'effet du bail, le loyer devant varier du même pourcentage que l'indice du coût de la construction ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **DE MAINTENIR** les loyers à l'identique lorsque les indices de référence évoluent à la baisse, compte tenu du tarif déjà bas pratiqué.

Conventions CAUE

La mairie avait signé une convention partenariale d'objectif avec le CAUE 74 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie) en octobre 2022.

Cette convention est arrivée à échéance.

Une rencontre a eu lieu ce vendredi 30 janvier 2026 entre le CAUE 74, l'architecte-conseil Julien SCHOUMACHER et Emmanuel SERRIER. Lors de ce rendez-vous, il a été acté que la convention serait renouvelée à l'identique, pour 3 ans.

La délibération n°20221202-043 du 02 décembre 2022 a été rédigée de telle façon qu'elle permet à Madame le Maire de signer ce renouvellement de convention sans passer par une nouvelle délibération en conseil municipal.

Délibération 2026_006

Elections municipales - Mise à disposition de salles municipales

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à l'approche des élections municipales de mars 2026, il convient d'encadrer la mise à disposition de salles municipales pour la tenue de réunions publiques des candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **d'AUTORISER** la mise à disposition à titre gracieux de salles municipales pour les candidats aux élections municipales
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à encadrer cette mise à disposition par un arrêté municipal.

B. INTERCOMMUNALITE

Délibération 2026_007

Avis de la Commune de VAULX sur le projet de PLUi-HM arrêté par le conseil communautaire de Rumilly Terre de Savoie le 15 décembre 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 à L.153-18 et R.153-5 ;

Vu la délibération N°2022_DEL_153 en date du 7 novembre 2022 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes pour la révision générale du PLUi-HM,

Vu la délibération N°2022_DEL_154 en date du 7 novembre 2022 prescrivant la révision générale du PLUi tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM) et définissant les modalités de la concertation,

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la révision générale du PLUi-HM qui se sont déroulés au sein des conseils municipaux des 17 communes membres.

Vu la délibération N°2025_DEL_005 en date du 3 février 2025 actant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la révision générale du PLUi-HM,

Vu la délibération n° 2025_DEL_211 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM),

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat et de plan de Mobilité (PLUi-HM) et notamment : le rapport de présentation (dont l'évaluation environnementale), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit, les règlements graphiques, le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat (POA-H), le Programme d'Orientations et d'Actions Mobilité (POA-M), les servitudes d'utilité publique et les annexes;

Considérant que le projet de PLUi HM arrêté est soumis pour avis à chaque commune membre de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ;

RAPPEL DU CONTEXTE

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie est compétente en matière de PLU et document d'urbanisme en tenant lieu depuis le 1er janvier 2015.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Mobilité (PLUi-HM) exprime le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de communes sur une période d'une dizaine d'années et constitue un document stratégique qui vise à mettre en cohérence les politiques publiques communautaires, notamment en termes d'habitat et de transports, dans une approche transversale, puis à les traduire spatialement.

C'est également un cadre pré-opérationnel qui permet de déterminer les conditions du développement territorial. C'est enfin un outil réglementaire qui fixe les règles d'utilisation des sols sur le territoire de la Communauté de communes, sur la base duquel les autorisations d'occupation du sol seront délivrées par les maires.

Ce projet de PLUi tient lieu de Programme Local de l'Habitat, en poursuivant les objectifs énoncés à l'article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, mais aussi tient lieu de Plan de Mobilité, en poursuivant les objectifs énoncés à l'article L1214-1 et 2 du Code des Transports, au moyen d'une pièce supplémentaire : le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Mobilité.

Pour rappel, la Communauté de communes est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial depuis le 30 juillet 2015 et l'arrêté préfectoral portant constatation de son périmètre de transports urbains.

Les objectifs poursuivis par la révision générale du PLUi-HM sont :

- **En matière d'aménagement de l'espace et de cadre de vie**

- Favoriser un développement urbain modéré et raisonné sur le territoire afin de préserver l'identité de l'Albanais, la qualité de ses paysages et de ses ressources à horizon de 10 ans,
- Renforcer les pôles urbains et les centralités autour de l'armature urbaine constituée de la ville centre (Rumilly), des communes bourgs (Vallières-sur-Fier, Sales et Marcellaz-Albanais) et des communes villages (Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Étercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Saint-Eusèbe, Thusy, Vaulx, Versonnex).
- Répondre aux besoins des populations, des activités existantes et futures en mobilisant en priorité les espaces déjà urbanisés,
- Renforcer la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols,

- Lutter contre l'étalement urbain en favorisant la préservation des espaces agricoles et naturels notamment à fort enjeux et en organisant l'intensification urbaine, en favorisant en priorité la mobilisation des dents creuses du tissu urbain existant, et en prévoyant des opérations groupées,
- Renforcer la dynamique de renouvellement urbain notamment sur le centre-ville de Rumilly,
- Favoriser un urbanisme plus qualitatif en matière d'architecture, d'espaces publics respectant les formes urbaines existantes et luttant contre les îlots de chaleur,
- Produire une ville agréable à vivre pour ses habitants, en recherchant des formes urbaines attractives répondant aux aspirations apparues lors la crise sanitaire ;
- Valoriser le patrimoine naturel et bâti ;

- **En matière d'environnement, de gestion économe et durable des ressources :**

- Développer un urbanisme poursuivant :
 - L'optimisation des réseaux existants et l'économie de gestion des ressources (eau potable, assainissement, déchets, ...) dans une logique de transition écologique,
 - La réduction de la production de gaz à effets de serre et la production d'énergies renouvelables,
 - La bonne cohabitation entre développement urbain et activités agricoles ;
- Protéger et mettre en valeur les trames vertes et bleues du territoire,
- Développer et mettre en valeur les éléments de nature en ville ;

- **En matière de développement économique et commercial, et de tourisme et loisirs :**

- Favoriser le développement économique local et la création d'emplois, par une offre diversifiée de terrains et locaux à vocation économique, adaptés à la demande, attractifs et économes en foncier,
- Consolider l'activité agricole en pérennisant le foncier agricole et les activités économiques à vocation agro-alimentaire,
- Favoriser l'intensification des pôles commerciaux existants et le commerce de proximité en centralité,
- Permettre l'aménagement de sites et le développement de projets visant à renforcer la stratégie de développement touristique et de loisirs ;

- **En matière d'équipements structurants :**

- Permettre l'implantation des équipements structurants nécessaires au bon fonctionnement du territoire,
- Développer des projets économes en foncier et porteurs de qualité architecturale et environnementale ;

- **En matière d'habitat :**

- Reprendre dans le cadre de la révision générale du PLUi-HM les objectifs déjà définis par la collectivité dans le Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi-H approuvé en février 2020, en actualisant les objectifs chiffrés :
- Développer une offre de logements diversifiée en soutenant la production de logements répondant aux besoins du territoire, et notamment en accession sociale, en logements locatifs sociaux et communaux, et aux besoins des publics spécifiques,
- Favoriser la réhabilitation du parc privé de logements par la mise en place de dispositifs spécifiques en faveur du conseil et de l'accompagnement aux travaux,
- Favoriser la qualité énergétique et environnementale de l'habitat, en développant des formes urbaines et architecturales qualitatives et économes en ressources,
- Développer une politique foncière intercommunale,
- Animer la politique locale de l'habitat ;

- **En matière de mobilités :**

À travers le volet mobilité de son PLUi-HM constitué du PDM, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie poursuit les objectifs suivants :

- Optimiser l'équilibre durable entre le développement urbain, les besoins de mobilité et l'organisation rationnelle de l'offre de transport et de services de mobilité,
- Développer les modes de transports alternatifs et durables à la voiture individuelle, ainsi que les usages partagés de véhicules motorisés,
- Garantir un accès aux services de mobilité durable pour tous les secteurs urbains, périurbains et ruraux du territoire,
- Favoriser le développement des mobilités actives en optimisant les infrastructures en place et en les renforçant par un maillage plus fort à l'échelle intercommunale,
- Réorienter le réseau d'infrastructures routières pour une maîtrise des flux routiers et une meilleure affectation au profit des modes actifs et durables,
- Organiser l'accessibilité des grands équipements d'intérêt communautaire par les modes alternatifs à la voiture individuelle,
- Poursuivre les actions prévues au schéma directeur déplacements infrastructures mais restées non abouties comme le développement du covoiturage, la définition d'une politique de stationnement sur voiries, en parcs publics et en parcs-relais, ou l'appui à l'élaboration de plans de mobilité employeurs (entreprises) et scolaires (établissements scolaires).

Considérant que depuis la prescription du PLUi-HM, une collaboration étroite a été mise en œuvre entre la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres,

Considérant que des réunions de travail et ateliers communaux ont permis d'élaborer un document tenant compte des spécificités locales,

Considérant que chaque commune a été associée aux différentes étapes de l'élaboration du PLUi notamment, à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à la définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), puis à la traduction réglementaire des enjeux locaux,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Émet un avis favorable sans observation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat et plan de mobilité (PLUi-HM) arrêté par la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie le 15 décembre 2025.

Article 2 : Précise que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes Rumilly Terre-de Savoie conformément à l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme.

1) Commissions intercommunales

Eau et assainissement : d'importants travaux sont prévus cet été à Rumilly, avec de forts impacts sur la circulation à prévoir.

Démarche « J'Y Voit » est lancée, avec des opérations de communication d'ampleur (radio, télévision, flyers...)

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme et voirie

- Urbanisme : Point sur les dossiers en cours d'étude.

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
13/01/2026	DP 074292 26 00001	PELLICIER Mylene	70 chemin du Pése Lait	74150 VAULX	70 chemin du Pése Lait	D284	Création d'une porte de service pour la partie garage
23/01/2026	DP 074292 26 00002	CONTE Thierry	338 route de Mornaz Haut	74150 VAULX	338 route de Mornaz Haut	B810	Création appentis à bois

- Voirie : point sur les travaux en cours et à venir : devis en cours pour l'année 2026, notamment pour les opérations d'entretien de voirie

3) Commission Travaux – Aménagements

- Point sur les travaux en cours
- Entretien des espaces verts : bon de commande envoyé au titulaire du marché.
Il faut prévoir un point sur le cimetière.
- Cheneaux de l'église : devis en cours d'élaboration pour un nettoyage.
- Salle communale : une double cloison sera à prévoir après le démontage des anciens placards.
- Ecole : pour l'infiltration d'eau sous la rampe d'accès, les photos seront transmises au cabinet PLANTIER pour une étude de solutions.
- Mur devant l'église : devis en attente, et d'autres options sont à l'étude car la problématique est complexe.

4) Commission marché, services, culture et vie associative

- Marché du 15 février (flyer à distribuer)
- Retour sur le rendez-vous avec l'APE du 26 janvier : kermesse en juin à la Grenette
- Retour sur l'AG de l'association A Vaulx Sentiers du 27 janvier

5) Commission administration générale, RH, site internet

- Retour sur la réunion du 20 janvier (personnel – protocole d'absence)

6) Groupe de travail « Communication »

- Flyers à distribuer
- Relecture du bulletin communal
- Vaulx'Infos du mois de mars est en cours de rédaction

7) Informations du CCAS

- Retour sur la réunion entre Relais Petite enfance et 3 P'tits Points : convention arrivée à son terme avec la CAF, un diagnostic est en cours sur l'accueil de la petite enfance. Une alerte est lancée au sujet du bureau de l'association 3 P'tits Points qui peine à être renouvelé à ce jour.
- Retour sur la dernière réunion du CCAS du 29 janvier : bilan des activités du mandat.

8) Informations de l'Ecole

- Retour sur la réunion entre le personnel et 3 P'tits Points
- Travaux (électricité, lampadaires, robinets maternelle, infiltration salle de motricité, fenêtre, problème eau chaude...)
- Point sur le rendez-vous entre le prestataire SER et la Mairie du 04 février

D. QUESTIONS DIVERSES

Point Agenda :

- Rappel recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026
- Elections les 15 et 22 mars : prévoir la disponibilité des élus pour la tenue du bureau de vote.

Divers :

- Demande de la boulangerie : l'EPF a été consulté pour un étalement du paiement de la caution.
- Réunion de préparation du budget 2026 se tiendra le mercredi 11 février à 20h00
- Le Vote du budget se fera le jeudi 12 mars 19h30, en format conseil municipal
- Le conseil du 06 mars est annulé

Séance levée à 22h15

Signatures :

Cécile FANTINI, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	